

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du vendredi 11 mars 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le vendredi 11 mars 2021 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 30 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Après l'ouverture de la séance, 1 membre a été élu, 1 membre a donné pouvoir et 4 membres ont quitté la séance, soit 27 membres présents ou représentés.

Décision n°202203015

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1,
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié,
Vu l'article 18 relatif aux unités de service du décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu l'avis du comité technique du 7 février 2022.

Règlement intérieur de l'unité de service « Ingénierie de projets »

Le conseil d'administration approuve le règlement intérieur de l'unité de service « Ingénierie de projets ».

*Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 8
Total des suffrages exprimés : 19*

*Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 19*

*X à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés*

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration

Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Unité de service : Nom USIP @UGA

Règlement intérieur

Version du 08/02/2022

Table des matières

Table des matières	1
Préambule : contexte de création de l'Unité de Service Nom USIP@UGA	2
1. Les membres de l'US Nom USIP@UGA	3
1.1. Les établissements contributeurs de l'US Nom USIP@UGA	3
Clause d'entrée dans l'US Nom USIP@UGA.....	3
Clause de sortie de l'US Nom USIP@UGA.....	3
1.2. Les établissements usagers	3
1.3. L'organisation de l'US Nom USIP@UGA	4
Direction opérationnelle	4
2. Le périmètre des usagers et les missions de l'US Nom USIP@UGA	4
2.1. Le périmètre initial des usagers de l'US Nom USIP@UGA	4
2.2. Les missions de l'US Nom USIP@UGA.....	4
3. La gouvernance de l'US Nom USIP@UGA.....	5
3.1. Le comité de direction opérationnelle	5
Prérogatives du comité de direction opérationnelle	5
3.2. Le comité de pilotage opérationnel	5
Prérogatives du comité de pilotage opérationnel	6
3.3. Le comité de pilotage stratégique	6
Prérogatives du comité de pilotage stratégique.....	7
3.4. Le comité des usagers de l'US Nom USIP@UGA	7
4. Début l'US Nom USIP@UGA.....	7
5. Modifications du règlement intérieur de l'US Nom USIP@UGA	7

Préambule : contexte de création de l'Unité de Service Nom USIP@UGA

Les établissements d'ESR inscrivent leurs activités dans un contexte marqué par des politiques nationale et européenne favorables au développement de la recherche et au financement sur projets. Dans ce contexte, l'UGA et ses partenaires nourrissent la volonté de renforcer leur dynamique projet et développer les moyens de cette ambition, notamment :

- en développant collectivement les ressources financières et humaines,
- en se projetant sur une approche pluriannuelle des ressources humaines et des finances,
- en renforçant la collaboration au sein de l'UGA pour améliorer l'offre de service, harmoniser les pratiques et optimiser la mobilisation des ressources dans un contexte tendu en termes de charge d'activité.

La création de l'établissement public expérimental UGA offre une opportunité de mettre en synergie l'ensemble des expertises et des forces de travail mobilisées sur les missions d'ingénierie de projets de recherche, au sein d'une même unité de service fonctionnelle, plus visible et plus efficiente, et capable de passer à l'échelle, sans pour autant modifier la structure organisationnelle et hiérarchique des services assurant les activités d'ingénierie de projet de recherche au sein des établissements.

Il s'agit, en matière de projets de recherche subventionnés, d'accompagner les scientifiques qui répondent aux appels à projets des financeurs institutionnels, depuis les prémices d'un projet jusqu'à son complet achèvement :

- Assurer une veille technologique et réglementaire (en amont des appels)
- Organiser des actions de communication, sensibilisation, formation sur les opportunités de financement (en amont des appels)
- Assurer le montage juridique, administratif et financier, et leur encadrement contractuel en cas de sélection (en réponse aux appels)
- Accompagner les scientifiques dans la réalisation de grands projets, en termes de management, d'interactions avec les partenaires et les financeurs, et de sécurisation financière (en aval des appels)
- Accompagner les scientifiques dans la valorisation des partenariats noués grâce aux projets de recherche après leur terme, en identifiant les opportunités de nouvelles collaborations.

L'unité de service est créée conformément aux dispositions des textes suivants :

- Texte fondateur de l'EPE UGA
- Statuts de l'EPE UGA
- Règlement intérieur de l'EPE UGA

Le nom retenu pour cette unité de service est Nom USIP@UGA, pour Ressources pour l'Unité de service Ingénierie projets de Recherche de l'UGA.

1. Les membres de l'US Nom USIP@UGA

1.1. Les établissements contributeurs de l'US Nom USIP@UGA

Les établissements contributeurs sont :

- L'Université Grenoble Alpes hors Etablissements composantes,
- Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management de l'Université Grenoble Alpes (Etablissement composante de l'UGA),

Les établissements contributeurs participent à la gouvernance et apportent des moyens de façon structurelle dans l'US Nom USIP@UGA selon des formes diverses :

- Mobilisation des effectifs que l'UGA et Grenoble INP – UGA affectent aux missions d'ingénierie de projets au sein de leurs services d'établissement, sans que cette mobilisation n'ait d'incidence sur le rattachement hiérarchique de ces personnels,
- Autres moyens humains et financiers.

L'arbitrage des moyens est assuré par le Comité de pilotage stratégique.

Clause d'entrée dans l'US Nom USIP@UGA

L'US Nom USIP@UGA a vocation à s'élargir aux autres établissements composantes de l'UGA, et le cas échéant, aux organismes et établissements partenaires de l'UGA.

Tout nouvel établissement souhaitant devenir membre contributeur de l'US Nom USIP@UGA doit en faire la demande au président de l'UGA en indiquant les raisons de sa demande et les contributions apportées. Cette demande est examinée par le comité de pilotage stratégique de l'US Nom USIP@UGA et transmise au directoire de l'UGA pour décision.

Clause de sortie de l'US Nom USIP@UGA

Aucun établissement contributeur ne peut décider unilatéralement de sortir de l'US Nom USIP@UGA. Toute demande de départ doit être validée selon les mêmes modalités que les demandes d'entrée. Elle s'accompagne d'un protocole d'accord qui prévoit, le cas échéant, les impacts, les modalités de sortie et les compensations associées.

1.2. Les établissements usagers

Les établissements usagers de l'US Nom USIP@UGA sont les établissements contributeurs, à travers toutes leurs structures de recherche susceptibles de recourir à des prestations d'ingénierie de projet, ainsi que les autres établissements composantes de l'UGA, et le cas échéant, les organismes et établissements partenaires de l'UGA à travers toutes leurs structures de recherche susceptibles de recourir à des prestations d'ingénierie de projet.

1.3. L'organisation de l'US Nom USIP@UGA

Direction opérationnelle

L'US Nom USIP@UGA est co-dirigée par une équipe de direction opérationnelle qui comprend :

- Un.e codirecteur.rice opérationnel.le pour l'UGA, désigné.e par le Président de l'UGA parmi les agents mobilisés sur les missions d'ingénierie de projets de recherche au sein de la Direction Générale Déléguee à la Recherche l'Innovation et la Valorisation (DGD RIV) de l'UGA
- Un.e codirecteur.rice opérationnelle pour Grenoble INP-UGA, désigné.e par l'Administrateur.rice général.e de Grenoble INP parmi les agents mobilisés sur les missions d'ingénierie de projets de recherche au sein de la Direction Recherche Innovation Valorisation Europe (DRIVE) de Grenoble INP-UGA

Les membres de cette équipe de direction opérationnelle sont nommés sur proposition du comité de pilotage stratégique.

L'US Nom USIP@UGA est organisée en pôles métiers :

- Pôle Montage de Projets
- Pôle Management de projets

Ces pôles proposent une offre de services qui couvre toute la chaîne de l'ingénierie de projets, pour lesquels des référents peuvent être identifiés parmi les effectifs de la D2PRI au sein de la DGD RIV de l'UGA, et du Service S-PRI au sein de la DRIVE de Grenoble INP-UGA.

L'ensemble des agents mobilisés sur les missions d'ingénierie de projets de recherche au sein de la Direction Générale Déléguee à la Recherche l'Innovation et la Valorisation (DGD RIV) de l'UGA et de la Direction Recherche Innovation Valorisation Europe (DRIVE) de Grenoble INP-UGA se réunissent à échéance régulière, et a minima une fois par an, pour dresser un bilan opérationnel partagé du fonctionnement de l'US Nom USIP@UGA, et formuler des propositions.

2. Le périmètre des usagers et les missions de l'US Nom USIP@UGA

2.1. Le périmètre initial des usagers de l'US Nom USIP@UGA

Le périmètre initial des usagers de l'US Nom USIP@UGA est constitué des personnels scientifiques (enseignants chercheurs, chercheurs, titulaires et contractuels) des unités de recherche du site universitaire de Grenoble, et des personnels administratifs et techniques de support et de soutien qui les accompagnent au sein des unités.

2.2. Les missions de l'US Nom USIP@UGA

A la date de création de l'US Nom USIP@UGA, la liste non exhaustive des services offerts par les deux pôles de l'Unité de service est la suivante :

- Activités transverses – Développement des outils et des expertises

- Veille, Actions de communication et de sensibilisation, activités de réseautage
- Montage juridique, administratif et financier des projets de recherche
- Aide à la rédaction des projets de recherche
- Management de projets de recherche ambitieux
- Aide à la coordination de projets de recherche collaboratifs européens
- Accompagnement des projets de recherche relevant de l'EIT notamment

3. La gouvernance de l'US Nom USIP@UGA

La gouvernance de l'US Nom USIP@UGA s'appuie sur les instances suivantes

- Le comité de direction opérationnelle
- Le comité de pilotage opérationnel
- Le comité de pilotage stratégique
- Le Comité des usagers

3.1. Le comité de direction opérationnelle

Il est constitué des deux co-directeurs.trices opérationnels.elles de l'US Nom USIP@UGA, qui en assurent l'animation et prennent les décisions collégalement. Les points qui ne pourraient faire l'objet d'un consensus sont présentés au Comité de pilotage opérationnel.

En fonction des sujets abordés, d'autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décision.

Le comité de direction opérationnelle se réunit une fois par mois. En tant que de besoin, notamment en anticipation des vagues d'appels à projets, il peut se réunir plus fréquemment, sur proposition d'un de ses membres.

Prérogatives du comité de direction opérationnelle

- Il assure un suivi et une connaissance partagés des activités d'ingénierie de projets déployées par l'US Nom USIP@UGA.
- Il propose une stratégie et définit des objectifs pour l'US Nom USIP@UGA.
- Il propose toute évolution du périmètre et des missions de l'US Nom USIP@UGA.
- Il vérifie la bonne utilisation des moyens procurés en particulier par le projet Idées, et établit le bilan des indicateurs de pilotage de l'unité.

3.2. Le comité de pilotage opérationnel

Le comité de pilotage opérationnel est constitué des personnes suivantes :

- Le/la codirecteur.rice opérationnel.le pour l'UGA.
- Le/la codirecteur.rice opérationnel.le pour Grenoble INP-UGA.
- Le/la directeur.trice de la DGD RIV de l'UGA.
- Le/la directeur.trice de la DRIVE de Grenoble INP-UGA.

En fonction des sujets abordés, d'autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décision.

Le comité de pilotage opérationnel se réunit tous les deux mois. En tant que de besoin, il peut se réunir plus fréquemment, sur proposition d'un de ses membres.

Les décisions du comité de pilotage opérationnel sont prises par consensus. Les points qui ne pourraient faire l'objet d'un consensus sont présentés au Comité de pilotage stratégique. Un relevé de décisions, dressé alternativement par l'un.e et l'autre des codirecteurs.trices opérationnels. lles de l'US Nom USIP@UGA, est diffusé au terme de chaque réunion.

Prérogatives du comité de pilotage opérationnel

- Il valide les éléments opérationnels et les données factuelles élaborés par le comité de direction opérationnelle
- Il règle les difficultés opérationnelles et techniques qui n'ont pas trouvé remède au sein du comité de direction opérationnelle
- Il analyse et complète, au besoin, les éléments prospectifs et stratégiques qui seront soumis au comité de pilotage stratégique

3.3. Le comité de pilotage stratégique

A la date de création de l'US Nom USIP@UGA, le comité de pilotage stratégique est constitué des personnes suivantes :

- Le/la codirecteur.rice opérationnel.le pour l'UGA, sans voix délibérative.
- Le/la codirecteur.rice opérationnelle pour Grenoble INP-UGA, sans voix délibérative.
- Le/la directeur.trice de la DGD RIV de l'UGA, sans voix délibérative.
- Le/la directeur.trice de la DRIVE de Grenoble INP-UGA, sans voix délibérative.
- Le/la vice-président.te recherche de l'UGA, avec voix délibérative.
- Le/la vice-président.te recherche de Grenoble INP-UGA, avec voix délibérative.

Si d'autres établissements contributeurs souhaitent rejoindre l'US Nom USIP@UGA, chacun désignera un représentant au sein du comité de pilotage stratégique.

En fonction des sujets abordés, d'autres personnes peuvent être invitées pour apporter leur expertise et faciliter la prise de décision.

Le comité de pilotage stratégique se réunit tous les quatre mois. En tant que de besoin, il peut se réunir plus fréquemment, sur proposition d'un de ses membres. La présidence en est assurée à tour de rôle par le/la vice-président.e recherche de l'UGA et le/la vice-président.e recherche de Grenoble INP-UGA.

Les décisions du comité de pilotage stratégiques sont prises par consensus par les vice-présidents. Les points qui ne pourraient faire l'objet d'un consensus sont arbitrés par le/la présidente de ce comité. Un relevé de décisions, dressé alternativement par l'un.e et l'autre des codirecteurs.trices opérationnels. lles de l'US Nom USIP@UGA, est diffusé au terme de chaque réunion.

Prérogatives du comité de pilotage stratégique

- Il contrôle les éléments opérationnels et les données factuelles qui lui sont présentés, les valide ou demande les éléments d'explication qui lui semblent opportuns.
- Il analyse la répartition des activités au sein de l'US Nom USIP@UGA, et détermine au besoin l'équilibre qui lui paraît le plus opportun
- Il règle les difficultés opérationnelles et techniques qui n'ont pas trouvé remède au sein du comité de pilotage opérationnel
- Il valide et complète, au besoin, les éléments prospectifs et stratégiques qui lui sont soumis, et fixe les axes stratégiques qui lui semblent opportuns

3.4. Le comité des usagers de l'US Nom USIP@UGA

Une fois par an, le comité de pilotage stratégique invite à l'une de ses réunions des représentants des usagers de l'US Nom USIP@UGA, afin de recueillir leur appréciation sur les services rendus par l'US, et leurs suggestions sur l'évolution et ou l'amélioration de ces services.

Dans le cadre de cette réunion, le panel de représentation des usagers sera constitué comme suit :

- Six personnels scientifiques en unité de recherche ayant bénéficié des services de l'US Nom USIP@UGA au cours de l'année. Dans toute la mesure du possible, ces personnels devront appartenir à des unités relevant de pôles de recherche différents parmi les six pôles de recherche que compte l'UGA.
- Trois personnels administratifs et techniques ayant bénéficié des services de l'US Nom USIP@UGA au cours de l'année. Dans toute la mesure du possible, ces personnels devront appartenir à des unités relevant de pôles de recherche différents parmi les six pôles de recherche que compte l'UGA.

Ces représentants, identifiés dans la liste des bénéficiaires des services offerts par l'US Nom USIP@UGA, seront sollicités par le président/la présidente du comité de pilotage stratégique à l'occasion duquel ils seront mobilisés.

Un relevé de décisions, dressé alternativement par l'un.e et l'autre des codirecteurs.trices opérationnels.elles de l'US Nom USIP@UGA, est diffusé au terme de chaque réunion.

4. Début l'US Nom USIP@UGA

L'US Nom USIP@UGA est créée à compter du 1^{er} janvier 2022, sans limitation de durée. Ses missions, son périmètre et ses modalités de fonctionnement pourront évoluer en tant que de besoin, sous réserve de faire l'objet des modifications subséquentes au présent règlement intérieur.

5. Modifications du règlement intérieur de l'US Nom USIP@UGA

Le présent règlement intérieur de l'US Nom USIP@UGA pourra être modifié par décision unanime des membres contributeurs.

ANNEXE

Organigramme fonctionnel prévisionnel de l'unité de service

A compléter